

# COMMUNE DE MARVAL

(Haute-Vienne)

## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 19 septembre 2025

**Présents** : M. Dominique Bertrand, Mme Edith Léger, M. Pierre Hachin, , Mme Yolande Pironnet, M. Suet Jérôme, M. Pierre mandon

**Absents excusés**: Rachel Haag, Mme Marie Linet, M. Sylvain Cassoré (Donne pouvoir à M. Jérôme Suet)

**Absentes** : Mme Léa Blanc, Mme Carole Relland

Ouverture de la séance à 10h04

### Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Suet se propose pour être secrétaire de séance. Il est le rédacteur de ce procès-verbal.

### Approbation du dernier procès-verbal :

Vote à l'unanimité

### Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation permanente :

Décision n°45-2025 en date du 21 août 2025 : Acceptation du devis de la SARL GARAGE DU PERIGORD VERT pour la pose et le remplacement du démarreur de la voiture Peugeot Partner pour un montant de 359.85 euros HT.

Décision n°46-2025 en date du 8 septembre 2025 : Acceptation du devis de MOS 37 rue Léon 87020 Limoges pour l'achat de vêtement de travail pour un montant de 206,40 euros HT.

Décision n°47-2025 en date du 9 septembre 2025 : Acceptation le devis de M. Christian NYLAND , 149 Le Bourg 87440 MARVAL pour le fauchage et l'enlèvement de foin sur un terrain communal pour un montant de 300.00 € TTC.

Décision n°48-2025 en date du 12 septembre 2025 : Acceptation du devis de WURTH ZI Ouest – rue Georges Besse 67158 ERSTEIN CEDEX pour l'achat de vêtement de travail pour un montant de 94,74 euros HT.

### 1 Choix de l'entreprise pour les travaux de réparation de voirie 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission voirie s'est réunie le 8 septembre 2025 pour étudier les offres concernant les travaux de grosses réparations de voirie - programme 2025. Ces travaux concernent la réfection de la VC n°22 « Loubeyrat » et de la VC n°23 « La Molle ».

Les offres sont les suivantes :

- CMCTP	38 277.10 € HT
- EIFFAGE	45 477.75 € HT
- ETP BONNEFOND	35 824.80 € HT

Après étude des dossiers, la commission voirie propose de choisir l'offre de l'entreprise ETP BONNEFOND.

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition. L'entreprise a répondu aux conditions demandées et a déjà effectué des travaux de voirie qui ont donné entière satisfaction.

Vote à l'unanimité

## **2 Demande d'achat d'un terrain à l'Age**

M. le Maire lit la lettre d'un administré du village de L'Age expliquant qu'il y a une fosse septique couverte d'un panneau en bois située sur la VC 212 et que celle-ci est dangereuse pour les véhicules et les personnes.

M. Bertrand explique qu'il y a eu un bornage et il pense que la fosse n'est pas que sur le terrain de la commune mais aussi sur leur parcelle.

Ces personnes proposent donc d'acheter cette partie de terrain à la commune afin qu'ils résolvent le problème de cette fosse septique. M. le Maire montre les différentes photos jointes au courrier et explique que cette parcelle est une voie communale classée.

M. le Maire propose de demander l'avis du SPANC pour régler ce problème d'assainissement.

M. le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite déclasser cette voie afin de vendre cette parcelle.

Vote contre la vente de ce terrain à l'unanimité

## **3 Adoption d'une charte de déontologie**

M le Maire, explique que la Cour Régionale des Comptes de Bordeaux a demandé à la commune de mettre en place une procédure écrite afin d'éviter les conflits d'intérêts par la rédaction d'une charte déontologique. M. le Maire a demandé au référent déontologue nommé par la CCOL.

M. le Maire lit la Charte de déontologie des élus municipaux de la commune de Marval au Conseil Municipal qui la signe.

Approbation de la Charte de déontologie.

Vote à l'unanimité

## **4 Régularisation d'opérations d'ordre au compte 1068**

Après examen des comptes de la collectivité, le Service de la Gestion Comptable de SAINT-JUNIEN a constaté que le compte 1641 « Emprunts en euros auprès des établissements financiers » présente un solde créditeur d'un montant de 0.19 € et que le compte 16873 « Emprunt et dettes assimilés auprès du Département » présente un

solde créditeur de 0.01 €. Il s'agit de reliquat de centimes sur des emprunts anciens qu'il convient de solder.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'apurement des comptes 1641 et 16873 présents sur le budget communal, selon la procédure prévue par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs.

Vote à l'unanimité

### **5 Attribution d'une aide exceptionnelle**

M. le Maire explique que la commission du CCAS en date du 12 septembre 2025, considérant qu'une aide exceptionnelle peut être attribuée à une personne se trouvant dans une situation précaire et après étude de cette demande pour la sollicitation d'une aide financière de 49.97 euros afin de régler une dette d'ordures ménagères, les membres du CCAS souhaitent soumettre au Conseil Municipal pour décision d'attribution.

Mme Edith Léger dit que la personne a dû payer les avenants précédents et demande pourquoi elle n'a pas pu payer le reste. M. le Maire explique que la personne doit être dans une difficulté exceptionnelle et que cela peut arriver à tout le monde.

Vote 6 Pour et 1 abstention

### **6 Bilan de l'étude du SEHV concernant la pose de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente.**

M. le Maire fait part que lors de l'étude de diagnostic, il est apparu que la salle polyvalente engendrait une consommation importante d'électricité.

SEHV propose 2 types d'installations : une 12 KWC et une 15 KWC avec 2 options l'une en revente totale et l'autre en consommation et vente du surplus.

Paradoxalement l'installation de 12 KWC est plus intéressante car le retour d'investissement est sur 6 ans et celle de 15 KWC est sur 7 ans. Le taux de rentabilité de 12 KWC est de 18.68 % et celle de 15 KWC est 16.54 %.

M. Dominique Bertrand demande à combien se monte l'investissement.

M. le Maire répond que l'installation de 12KWC est de 20 800 € HT et la maintenance sur 20 ans 8 240 €. L'installation de 15 KWC est de 25 600 € HT et la maintenance sur 20 ans 11 387 €.

Approbation du bilan de l'étude SEHV. Vote à l'unanimité

Approbation pour l'installation de panneaux photovoltaïques de 12 KWC avec consommation et vente du surplus. Vote à l'unanimité

### **7 Présentation et demandes de subventions pour un projet de création de lieux de vie ludiques et sportifs**

M. le Maire explique qu'un terrain « d'aménagement de complexes sportifs multigénérationnels de proximité » serait installé sur la parcelle à côté de la salle polyvalente.

Ce projet pourrait être subventionné par le département, la région, l'état et l'Europe.

Mme Edith Léger demande quelle superficie va faire ce terrain. Le Terrain d'une aire fitness clé en main fera 159 m<sup>2</sup> pour un montant de 73 076.60 € HT. Le Terrain multisport de 416 m<sup>2</sup> pour un montant de 98 407, 80 € HT.

Approbation pour le projet de « l'aménagements de complexes sportifs multigénérationnelles de proximité » sous condition d'obtenir des subventions à hauteur de 80 % du montant du projet.

6 votes pour et 1 vote contre.

### **8 Demande d'adhésion de la commune de Vic sur Breuil au syndicat des eaux VBG.**

M. le Maire explique que la commune de Vic sur Breuil souhaite adhérer à VBG.

Approbation pour que la commune de Vic sur Breuil adhère au syndicat VBG

Vote à l'unanimité

### **- Questions diverses**

M. le maire souhaite réunir la commission « bâtiment » pour valider l'étude d'avant-projet pour la maison 104 le Bourg.

M. le Maire informe que dorénavant, il sera demandé aux entreprises des dates d'engagements pour la réalisation des travaux et si elles ne sont pas respectées, il y aura des pénalités de retard appliquées.

M. le Maire explique qu'il faut choisir une date avec l'entreprise NET 15 pour la création d'un nouveau site internet pour la commune. La date sera choisie avec les adjoints au Maire.

M. le Maire dit que les organisateurs du marché demandent à la Mairie d'acheter une vitrine réfrigérée afin de pouvoir proposer de la viande, du poisson et autres produits frais sur le marché. Le Conseil Municipal ne souhaite pas acheter une vitrine réfrigérée.

M. le Maire informe que l'épicerie de Marval se propose de faire les colis de Noël. Ce sera discuté en commission citoyenneté.

M. le Maire informe qu'il y aura un concert de musique baroque le 17 juillet 2026 à l'église de Marval. Mme Leleux demande à la Mairie si elle peut participer à l'évènement à hauteur 250 et 400 € ainsi que pour les repas au restaurant pour 3 personnes.

M. le Maire informe que l'épicerie souhaiterait faire des travaux au hangar à coté de l'épicerie afin d'agrandir la surface de vente et d'activités. Cela sera discuté en commission urbanisme.

Mme Léger informe que l'année prochaine sera organisé un concours de pétanque et qu'elle souhaiterait que le terrain de pétanque à côté du local technique soit rénové. M. le Maire répond que cette zone est aussi utilisée par les engins de la commune et qu'il ne voit pas utile de rénover ce terrain pour une seule manifestation par an. M. Bertrand propose de l'organiser sur la place du marché. Il faudra voir cela directement avec le Président du Club de pétanque de Marval.

M. le Maire fait part qu'un chemin rural au Mazelier n'a pas été entretenu depuis plusieurs années par les riverains. Un autre chemin a été créé sur une propriété privée et dont les propriétaires ont interdit l'accès. M. le Maire propose d'envoyer un courrier aux riverains leurs demandant de cesser l'entrave de la circulation du chemin et si refus il demandera la réparation à leurs frais du chemin rural.

**Fin du Conseil 12h04.**

Le Secrétaire de Séance,  
Jérôme SUET



Le Maire,  
Pierre HACHIN

